

Compte-rendu de la réunion Mairie- BVV du jeudi 7/04/2016

Présents : Mairie : Mme le Maire, Mmes S.Chapus, A-V. Dauer, M.A. Chappaz
BVV : MM. O.Labasse (Président) et C.Saulgeot (Vice-Président)

ODJ selon propositions (en italiques) adressées par BVV le 04/04/2016

-1° Suites réunion du 21 janvier 2016,

En particulier § 11, 12, 13 et 31 (mappe sarde et carte « PLAN d'AMENAGEMENT Forêt communale de Veyrier-du-lac; échelle 1/4000 » post 1901).

Ce chapitre concerne essentiellement le sentier piétonnier reliant le « Péril » à la ferme « Brave ».

Après présentation par BVV de la mappe sarde (1867) et d'un plan postérieur à 1901 que lui ont apporté récemment des villageois, Mme le Maire regrette la relance du sujet aux réunions communes (de même que pour le chemin rural du Moulin, et pour des raisons analogues) et reproche à son Vice-président et à quelques membres de BVV, « les anciens de Veyrier », un « procès d'intention ». Le « Veyrier d'avant » ne serait plus le « Veyrier d'aujourd'hui » et la Mairie ne fera pas revivre ce chemin en le ré-ouvrant au milieu des habitations et propriétés qui s'y sont établies.

Le Président de BVV fait, à nouveau, valoir la position de l'association : en revenir aux faits et à l'examen objectif des dossiers dans les concertations. Il ne s'agit pas pour elle de s'en prendre, à postériori, aux nouveaux propriétaires dont la bonne foi aurait pu être abusée lors de leur acquisition mais de demander à la Mairie, pour l'avenir, un peu plus de vigilance et de circonspection dans l'examen des dossiers, fussent-ils amis.

M. Chapaz justifie la présence de ce chemin sur les cartes par la mauvaise superposition des « feuilles du cadastre », l'imprécision de la mappe sarde et des limites de propriété; ainsi, pour lui, deux traits de limites (tracé « virtuel ») seraient devenus un « chemin » pendant plus d'un siècle ; si ce chemin subsiste sur des plans de la commune, c'est parce qu'il serait trop coûteux de tout mettre à jour.

Le Président de BVV appelle au sérieux dans l'analyse et à débattre de façon déniaisée : l'association souhaite que l'on instruisse objectivement les dossiers avec les pièces correspondantes et regrette qu'il lui ait fallu plus de 6 mois pour réunir des documents (mappe sarde, plan d'aménagement des forêts début 20^{ème}, actes notariés, POS, plans touristiques et affichage municipal, vécu et mémoire des anciens, etc...) dont la Mairie aurait dû disposer pour les présenter dès la première discussion¹.

Quoiqu'il en soit, s'il devait y avoir critique, ce n'est pas contre les propriétaires occupants que BVV les émettrait. Madame le Maire donne son accord pour qu'un chemin soit rétabli en amont², dont le tracé est montré sur une carte par Alain Chappaz. La demande en sera faite à l'ONF par la Mairie.

-2° Suites à donner à la réunion publique suivant l'AG de BVV du 21mars 2016

-Enquête transport(s) collectif(s) : résultats définitifs (219 répondants).

O. Labasse présente les principaux résultats de l'enquête, dont les questionnaires ont été, pour partie, portés avec le bulletin municipal. Intérêt de la mairie qui dit avoir plaidé auprès du Département pour que le transport actuel par les lignes 61 et 62 soit au minimum maintenu : il y a encore des progrès à faire pour répondre aux besoins de mobilité et à la congestion de la RD 909. BVV propose à la Mairie de travailler ensemble vis-à-vis du CD74 et pour les navettes lacustres (cf. tris croisés). Ce sera l'objet de la contribution de BVV au prochain bulletin municipal.

-Trafic à Veyrier, de village rue à village route (23449 véhicules/ jour) et pollution à Annecy (GES, NOx, microparticules, nuisances sonores...) Voir le compte-rendu de l'AGO et le diaporama sur le site internet www.bienvivreaveyrier.org

- Prévion de trafic sur la rive Est en 2030 (cf. prévisions officielles CD 74 trafics horaire et journalier): quelles actions collectives possibles pour la commune?

Voir le compte-rendu de l'AGO sur notre site internet avec les prévisions de trafic du CD 74 et l'équilibrage des 2 rives du lac, dès 2015.

- Urbanisme et PLU: primauté des habitants sur le béton et la machine. Quel est le rôle de BVV/PLU au-delà de la phase « diagnostic »? (cf. Veyrier du lac: Unité paysagère maintenue grâce au caractère végétal marqué masquant la grande variété des constructions, des maisons de vigneron et des grandes propriétés aux années 1960-2015 ; la vérité des lieux ; les 4 propositions de BVV)

¹ Dans l'intervalle, nous avons retrouvé dans les archives de BVV une demande intitulée « Préservation et mise en valeur des cheminements piétons » faite à la Mairie le 30/04/2004, attirant l'attention sur les « privatisations discrètes », notamment pour le PC N° 074 299 03 N0006 délivré le 03/06/2003. Précisément ce qui est en question dans le brouillard des discussions.

² En amont des Vignes du Lac, rejoignant le chemin rural dit « des Courtillats » au chemin dit « Quinier ».

La mairie nous informe qu'elle est « dans la phase de traduction du projet politique ». Les propositions de BVV seront examinées comme celles de tous les Veyrolains

La « place des Pérolles » (poste et bibliothèque) serait travaillée par la Mairie et ce ne serait pas en réponse à l'initiative de BVV (ce que nous pensions pour l'avoir proposé, il y a quelques années, et en avoir parlé au CAUE); les problèmes pour cette place serait un nombre de parkings insuffisant et un coup financier important; ce en quoi nous avons proposé des pistes de solutions, tout en conservant la priorité des vues sur le lac et la vieille ville d'Annecy.

-De «l'aménagement cyclable» autorisé à la « Voie verte» rive Est : 3,2 M€ pour les 750m de Chavoires au rond-point des Pérouzes, quelle utilité, pour qui?

Après discussion de BVV avec le CD 74, le coût définitif prévu est de 4M€ pour les 750 à 800m « inutiles » (source réunion publique à Faverges le 5/04/2016 avec les conseillers départementaux, JP.Amoudry et S.Rey, en présence de D.Duvernay, Vice-Président «Transport et routes» et du Président de BVV. Diapo disponible à BVV). La voie verte bidirectionnelle permettra de corriger « la géométrie » de la RD 909a et, ainsi, de fluidifier le trafic.

- Que sont devenus les chemins du POS? Ecotourisme et sentier de découverte, cheminements piétons. BVV est-elle, ou non, pour la Mairie partie prenante de son agenda 21 ?

Mme le maire demande qui représente BVV à l'agenda 21, faisant clairement allusion à Jean-Claude Secchi, (absent) participant individuel de la première heure, et également Président des amis du hameau de Morat. B. Mathieu recontactera BVV.

- Urbanisation, inscription dans le site et qualité architecturale : cf. « Constructions, qui, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels et urbains» Art R 111-27 (refus ou réserves). Perspectives, visibilité, covisibilité : précisions sur les concepts pour applications.

Voir diaporama de la réunion publique suivant l'AG du 5/04/2026 sur www.bienvivreaveyrier.org

- Les questions des adhérents : dangerosité de la route du Mont Veyrier, le bruit route d'Annecy au droit de la fondation Mérieux, réfection des routes du mont Veyrier et de la Corniche, prises d'alimentation (financement public et redevances pour les usagers) pour les véhicules électriques...

Mme le maire n'était pas au courant de la lettre envoyée par Mme Sciboz le 15 mars dernier; face à cette maison (ex Blondiaux) qui affleure la route, la solution de la mairie serait d'interdire la stationnement (souvent 3 voitures) de façon à ce que la circulation puisse s'en éloigner. Les solutions pour sécuriser la route du haut ne sont pas évidentes: les chicanes font réduire la vitesse, un meilleur revêtement l'a fait augmenter, en particulier lorsque la circulation est faible ; les plateaux ?³ La question des nuisances sonores et de la vitesse à Chavoire est rappelée. L'installation d'une borne de rechargement électrique est prévue à Veyrier par le SYANE ; on en connaît pas le coût (investissement et exploitation) ni celui pour les usagers qui se raccorderaient.

Le coût de réfection (1,5 à 2M€) et d'enfouissement des lignes aériennes (400 000€) des routes du Mont-Veyrier et de la Corniche serait hors de portée de la commune. BVV fait remarquer que le coût global est inférieur à celui de la petite portion inutile de la Voie Verte entre Mérieux et les Pérouzes.

-3° Rôle de la commission sociale de la mairie.

Mme le Maire n'était pas au courant de l'hospitalisation de M. Faramaz depuis la fin janvier. BVV demande à la commission sociale de veiller aux déplacements de Mme Faramaz afin de lui permettre d'aller visiter son époux au centre de convalescence de Villaz, les transports en commun étant peu adaptés. Mme le Maire va se renseigner auprès des autres municipalités.

4° Les conséquences du rattachement à la C2A (dont financières, cf. budgets votés le 24/04/2016, extérieurs à la commune, pour le CESC : 6,6M€ et l'avant-projet Tunnel-VNU : 990k€ ...) pour les habitants (dont l'avis n'a pas été sollicité). Pas d'information, à date, sur les conséquences financières à terme pour les Veyrolains des grands travaux et du rattachement. Si les budgets C2A concernent 2016, il n'y aura pas encore de répercussions.

4° Questions diverses

Prochaine réunion : 7 Juillet à 8h30

PJ

- Diaporama- présentation de BVV à la réunion publique (fait le 2/04/2016)

- Extraits mappe Sarde (1867) et carte forêts (années post 1900)

- tirage papier de l'enquête transports

³ BVV adressera à la mairie les profils et caractéristiques des ralentisseurs (types trapézoïdal et dos d'âne) selon la norme NF.